



# Se rassembler pour exister : Retour sur la rencontre avec la Collective F.R.i.D.A



Joséphine PAQUOT

Analyse Esenca 2026

**Éditrice responsable** : Ouiam MESSAOUDI

**Siège social** : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

**Accès public** : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

**Numéro d'entreprise** : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

**Tél** : 02 515 02 65 • [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be) • [www.esenca.be](http://www.esenca.be)



Avec le soutien de :



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES



## Rencontre avec la Collective F.R.i.D.A

Selon le site «STOP-violence.brussels»<sup>1</sup>, qui vise à centraliser les aides disponibles pour les personnes victimes de violence de genre en région bruxelloise, «F.R.i.D.A. est une collective fondée le 13 avril 2022 sur le constat suivant : **il manque en Belgique francophone une association portée par des féministes elles-mêmes en situation de handicap et qui s’auto-représentent** dans leurs combats pour l’égalité des droits des personnes en situation de handicap et plus particulièrement les femmes en situation de handicap qui vivent des violences basées sur le genre et le handicap. »<sup>2</sup>

Créée il y a quatre ans via le lancement d’une page Facebook<sup>3</sup>, la Collective F.R.i.D.A rassemble trois femmes en situation de handicap — Shahin, Seda et Marianne — aux parcours de vie différents, mais dont les expériences personnelles constituent le socle commun de la Collective. Cette dernière se nomme «F.R.i.D.A», pour «Féministes Radicalement inclusives et Définitivement Antivalidistes». Deux combats ressortent d’emblée de ce nom : le féminisme et l’antivalidisme. Ainsi, d’une part, ces trois femmes défendent l’égalité des droits entre les femmes et les hommes. D’autre part, en tant qu’antivalidistes, elles prônent l’égalité des droits entre les personnes en situation de handicap et les personnes dites valides<sup>4</sup>. Par ailleurs, ces trois femmes sont racisées<sup>5</sup> et luttent contre le racisme.

Après seulement quatre années d’existence, ces trois femmes — travaillant bénévolement pour la Collective en parallèle de leurs emplois respectifs — ont déployé une pluralité d’actions et soutiennent de nombreuses femmes en situation de handicap. Avec Esenca, nous avons eu l’opportunité de les rencontrer dans différents contextes et découvrir leur travail militant. Nous avons dès lors souhaité organiser une interview avec celles-ci. Cette discussion riche avec Marianne et Shahin a mené à des sujets variés, que nous ne pourrions tous rapporter dans le cadre de la présente analyse. Nous avons donc choisi de séquencer cet échange en deux parties, revenant d’abord sur la création de la Collective puis sur son champ d’action. En conclusion, nous abordons les premiers constats, réussites et difficultés depuis leur lancement. Enfin, cette analyse explore et interroge la diversité des formes de militance actuelles, dont une forme assez atypique, celle que représente la Collective.

---

<sup>1</sup> Lien vers le site : <https://stop-violence.brussels/>.

<sup>2</sup> <https://stop-violence.brussels/f-r-i-d-a-feministes-radicalement-inclusives-et-definitivement-antivalidistes>.

<sup>3</sup> Page Facebook de la Collective F.R.i.D.A : [https://www.facebook.com/collectivefrida/?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/collectivefrida/?locale=fr_FR).

<sup>4</sup> Pour comprendre ce que signifie la notion de validisme, nous vous renvoyons à notre analyse : Paquot, J. (2026). *Ce que la méconnaissance du mot « validisme » dit de notre société*. Analyse Esenca. <https://www.esenca.be/analyse-2026-validisme/>, consulté en juillet 2026.

<sup>5</sup> Selon le dictionnaire Le Robert, racisé signifie : « Qui est touché par le racisme, la discrimination. » ([racisé — Definition, Meaning, Examples & Pronunciation in French | Le Robert](#))

Le concept de « racisation » a été théorisé en 1972 par la sociologue Collette Guillaumin « comme processus par lequel le dominant ou le majoritaire minorise des catégories de populations qu’il opprime “au nom d’un signe biologique”. » (Pour aller plus loin, voyez : DOYTCEVA, M. et GASTAUT, Y. (2022). *Race, Racismes, Racialisations : enjeux conceptuels et méthodologiques, perspectives critiques*, *Émulations*, n°42, <http://journals.openedition.org/emulations/280>, consulté en août 2026.

## La création de la Collective

Comme mentionné en introduction, Shahin, Seda et Marianne sont trois femmes non blanches en situation de handicap qui ont, chacune à leur manière, **construit leur propre autodétermination au-delà et avec leur handicap**. Une autodétermination réaliste, mais aussi émancipatrice. Ainsi, pour tenter d'arrêter de survivre, mais enfin vivre dans un monde pensé par et pour des personnes dites valides, elles ont appréhendé ce que signifiait être en situation de handicap dans un monde pensé pour des personnes valides. Parallèlement, elles se sont rendu compte qu'être une femme en situation de handicap ne les plaçait pas dans la même situation qu'un homme en situation de handicap. Ainsi, en se rencontrant sur le terrain de la militance, elles ont toutes les trois décidé de créer la Collective, suite à la prise de conscience qu'il n'existait pas d'espace où une femme en situation de handicap (et, dans leur cas, racisée) pouvait déposer ses doléances.

### Le déni sociétal du handicap

Un aspect important dont nous avons discuté est **l'ignorance collective**, voire le déni du handicap. Selon Marianne, qui est notamment styliste de formation, le berceau de la domination des personnes valides sur les personnes en situation de handicap se situe dans la conception qu'a la société de nos corps. Elle explique que durant ses sept années d'études, elle n'a jamais travaillé un modèle nu qui n'était pas dans les normes. Et cela reflète toute l'image que la société a du handicap : **les corps handicapés sont oubliés**, voire perçus comme des anomalies ou tout simplement non existants. De sorte que les personnes en situation de handicap, dès qu'une partie de leur corps ne se présente pas — ou ne fonctionne pas — comme les corps standards, se retrouvent d'emblée exclues.

Ainsi, l'imaginaire collectif de la société pose **un problème de réelle représentation**, puisque les personnes en situation de handicap en sont rejetées. À cause de cela, Marianne et Shahin nous expliquent qu'elles ont toutes les deux subi du **validisme intériorisé**, à savoir, le fait d'intérioriser et de penser, dès l'enfance, que leur corps et son fonctionnement sont inférieurs et moins légitimes que celui d'une personne valide. Cela amène, selon elles, à une réelle déshumanisation des personnes en situation de handicap.

### L'invisibilisation des femmes (racisées ou non) en situation de handicap

Un autre aspect important qui a mené à la création de la Collective est le fait que ces trois femmes en situation de handicap ont très vite réalisé qu'elles n'étaient pas dans la même position que des hommes en situation de handicap. Afin de décrire leur situation personnelle, elles parlent d'« **identités multiples** ». Comme elles l'expliquent, les femmes en situation de handicap (racisées pour certaines), ne peuvent pas décider un jour de se réveiller et de mettre de côté leur handicap ou leur genre (ou bien leur couleur de peau). Du fait d'être tant une femme qu'en situation de handicap, elles sont **doublement discriminées** dans une société

validiste et sexiste. Dans l'étude des discriminations, on parle d'intersectionnalité<sup>6</sup> pour qualifier ce double stigmat. Et cette double discrimination amène à l'isolement des femmes en situation de handicap, dans des politiques publiques et une société qui ne sont pas pensées pour elles. Pourtant, comme l'explique Shahin, **personne ne décide d'être isolé**.

Shahin et Marianne expliquent que cet isolement se situe à deux niveaux.

Pour les femmes en situation de handicap, il y a d'abord le **niveau micro**, individuel, qui réside dans le fait d'être profondément esseulées. D'après Marianne, il faut du temps pour qu'une femme en situation de handicap comprenne ce qu'elle est en train de vivre, pour qu'elle ait accès à elle-même, c'est-à-dire qu'elle prenne conscience qu'elle n'est pas dans la même position que les hommes valides, les femmes valides ou les hommes en situation de handicap. Ainsi, il est très difficile pour une femme en situation de handicap de se rendre compte des discriminations qu'elle vit, alors qu'on lui a appris à ne pas remettre en cause ces discriminations ni à mettre en question leur légitimité.

Et puis, il y a le **niveau macro**, sociétal, autrement dit, le fait qu'il n'y ait pas assez de volonté ni de responsabilisation des politiques pour rendre les lieux, l'information, les activités, les logements — et, finalement, toute la société — véritablement inclusifs. Le mode de fonctionnement de nos sociétés, pensées en prenant les personnes valides comme la norme, marginalise forcément celles qui subissent une perte de capacité.

### **De la colère au passage à l'action**

Un dernier aspect déterminant pour comprendre la création de la Collective réside dans le caractère militant de ses trois fondatrices. Comme explique Marianne, **elle ne s'est jamais excusée d'être là**, étant militante depuis toute petite. Toutes les trois ont eu des parcours personnels où elles ont connu des violences de natures diverses, mais elles ont décidé de **transformer la colère liée aux sentiments d'injustice en force créatrice**. Ainsi, leurs expériences personnelles les ont menées à la prise de conscience de leur situation inégale, et les ont poussées à militer afin de revendiquer leurs droits.

### **Un énorme champ d'action en réponse à un vide**

Conscientes de cette absence d'espace pour les femmes en situation de handicap, qu'elles ont elles-mêmes expérimenté, Shahin, Marianne et Seda créent la Collective en 2022. En seulement quatre années, nous ne pouvons qu'être impressionnées par la pluralité d'actions menées par ces trois femmes, de manière purement bénévole.

---

<sup>6</sup> Pour aller plus loin sur le thème de la discrimination des femmes en situation de handicap, voyez notre étude : PAULUS, M. (2020). Femmes en situation de handicap : une double discrimination violente. Etude Esenca. <https://www.esenca.be/etude-2020-femmes-en-situation-de-handicap/>, consultée en juillet 2026.

## Les missions de la Collective

À trois, chacune avec leurs compétences propres, elles se sont réparties les tâches : Shahin s'occupe du plaidoyer politique, Marianne de la communication ainsi que des sensibilisations, et Seda complète ces missions, notamment en interprétant en langue des signes.

Mais, en réalité, leurs missions sont bien plus larges, puisque l'accompagnement des femmes en situation de handicap recouvre de nombreuses réalités et combats. Une de leur mission principale est de lutter contre l'isolement et créer du lien. Elles assistent aussi les femmes en situation de handicap dans les procédures judiciaires (lors de divorces, risques de désenfancement, violences, etc.) où les notions de sexisme et de validisme sont malheureusement encore trop peu connues dans tout l'arsenal judiciaire. Elles donnent quelques conseils pour encourager l'inclusivité des lieux ou événements publics (tels que des manifestations). Elles donnent également des sensibilisations dans les écoles ainsi que dans les entreprises et associations. Elles sont consultées et émettent des recommandations à certains niveaux politiques. Elles ont aussi des missions de vulgarisation ainsi que de partenariat avec d'autres structures associatives. Elles ont déjà participé à la rédaction de recueils sur l'inclusion.

De manière générale, F.R.i.D.A **visé à soutenir l'autoreprésentation des femmes en situation de handicap**, lutter contre les violences faites à leur égard, favoriser l'inclusion et combler un réel vide juridique. Elles travaillent aussi énormément sur l'empouvoirement<sup>7</sup> des femmes en situation de handicap, à savoir, le fait de donner plus de capacité d'agir aux femmes, notamment par la connaissance de leurs droits et la revendication de celles-ci, afin d'assurer leur autonomie réelle.

Le nombre d'actions mises en place par les trois membres de la Collective, tout en poursuivant leurs professions respectives, nous interpelle. En effet, cela met en lumière certains manques sur les plans sociétal, associatif et parfois juridique (notamment dans la prise en compte de la dimension du genre et du handicap dans les procédures en justice) auxquels elles tentent de répondre afin d'assurer l'autodétermination des femmes en situation de handicap. Esenca souligne l'importance d'une meilleure reconnaissance et visibilité, ainsi qu'un soutien adapté à ce type de structure, qui, certes, n'ont pas une forme juridique d'ASBL, mais répondent à un réel besoin de terrain en proposant une approche spécifique que les dispositifs existants ne parviennent pas toujours à rencontrer.

---

<sup>7</sup> Selon le dictionnaire Larousse en ligne, l'empouvoirement se définit de deux façons :

« 1. Dans les courants de pensée féministes, processus sociopolitique qui associe une dynamique individuelle d'estime de soi et de développement de ses compétences avec un engagement collectif et une action sociale progressiste.

2. Fait de donner davantage de pouvoir à des individus ou à des groupes pour leur permettre d'agir sur leur environnement social, économique, politique ou écologique. (Recommandation officielle : autonomisation.) » (<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/empouvoirement/192367>).

## La charge mentale du handicap

Dès qu'elle s'est créée, la Collective a reçu plusieurs messages où on les remerciait d'exister : « enfin, une structure telle que la leur existait ». La carence associative et politique qu'elles comblent, de manière tout à fait bénévole, et étant chacune en situation de handicap, est saisissant. Cela en dit long sur les avancées qu'il reste à faire en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap (et en particulier, des femmes en situation de handicap).

Au fil de notre discussion, la charge mentale qu'implique leur investissement dans F.R.i.D.A revient à de nombreuses reprises. En effet, dès leur création, elles ont ressenti sur leurs épaules le poids supplémentaire d'être un soutien pour de nombreuses femmes en situation de handicap esseulées et abandonnées par le système sociétal tel qu'il est conçu.

Par ailleurs, elles remarquent que c'est fréquemment à elles que revient la charge de penser à l'inclusion. Il arrive souvent, par exemple lorsqu'elles suggèrent de rendre un événement inclusif, que de nombreuses structures n'y pensent pas d'emblée. Ainsi, ce sont aux membres de la Collective d'y réfléchir et d'y travailler. Le résultat est donc le suivant : c'est finalement la personne discriminée qui doit pallier sa propre discrimination et réfléchir à des moyens pour ne plus être exclue<sup>8</sup> ! Loin d'accuser les structures d'être de mauvaise volonté, ce qu'elles critiquent, c'est tout simplement **le fait qu'on ne pense pas aux femmes en situation de handicap**. De cette manière, Shahin explique que, lorsqu'elle rend un devis pour une formation, elle insère un encart particulier nommé « prise en compte des besoins spécifiques de la formatrice », pour éviter de porter à elle seule la charge mentale et financière qu'implique son handicap.

Elles notent enfin que, bien qu'elles entreprennent toutes ces activités avec motivation et entrain, il ne faut pas sous-estimer leur situation personnelle, étant toutes les trois en situation de handicap, ce qui peut aussi impliquer plus de fatigue ou d'effets néfastes sur leur santé.

## Quels constats après quatre ans ?

Les échanges avec Shahin et Marianne mettent en lumière l'évolution significative de la Collective en quelques années d'existence, ainsi que le travail de mobilisation et d'organisation réalisé par ses membres. Les femmes composant la Collective s'inscrivent dans une réelle démarche d'autoreprésentation et d'autodétermination des femmes en situation de handicap, promu par l'article 1<sup>er</sup> de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Nous précisons que des services conseils en accessibilité existent, étant compétents pour évaluer l'accessibilité de manière plurielle et proposant des conseils de première ligne de manière gratuite. Par exemple, en Fédération Wallonie Bruxelles, nous pouvons citer : AccessAndGo- ABP, AMT Concept, Atingo, Handyaccessible (Esenca), Passe-muraille et Plainpied. Ces 6 associations sont membres du CAWaB (Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles), vous pouvez trouver plus d'infos via la liste en ligne des associations membres du CAWaB : [https://cawab.be/wp-content/uploads/2026/04/Membres\\_CAWaB\\_Repertoire\\_contacts.pdf](https://cawab.be/wp-content/uploads/2026/04/Membres_CAWaB_Repertoire_contacts.pdf).

<sup>9</sup> Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>.

Avec la Collective F.R.i.D.A, la société est invitée à changer de paradigme : le handicap n'est pas vu comme un fardeau ou une anomalie, mais comme un champ d'opportunités. Les membres de la Collective invitent les femmes qui le souhaitent à être de réelles handypreneuses<sup>10</sup>, c'est-à-dire, à se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat et créer une entreprise si elles le souhaitent. Les membres de la Collective insistent sur le fait que les personnes qui bénéficient d'une allocation handicap y ont droit : ce n'est pas de la charité, ni un bénéfice, mais bien un droit pour les personnes en situation de handicap de vivre de manière autonome dans une société capitaliste qui n'encourage pas leur présence dans le monde du travail. Ainsi, en discutant avec F.R.i.D.A, on passe de l'idée de charité à l'idée d'un droit; de l'idée d'un fardeau à celle d'une opportunité.

Il est également intéressant de constater que, grâce à cette Collective, les femmes en situation de handicap sont à nouveau visibles et obtiennent petit à petit du poids dans l'espace public. Comme explique Shahin, elle remarque qu'à force d'être consultées — au niveau associatif ou politique — elles sèment des petites graines et participent à un cercle vertueux de progressive émancipation pour les femmes en situation de handicap. Leur ancrage est réel, et elles en sont fières. De son côté, Marianne qualifie Shahin, Seda et elle-même de « bad ass » (entendez, une personne aguerrie qui défend sa propre cause).

En tant qu'association qui défend le droit des personnes en situation de handicap, Esenca ne peut que valoriser et soutenir l'existence de structures telles que F.R.i.D.A. Elles ont un mandat clair, spécialisé, et leur existence est tout à fait complémentaire aux autres associations militant pour le droit des personnes en situation de handicap. Un exemple relativement récent est l'intervention dans une émission de la RTBF<sup>11</sup> tant de la Collective que d'Esenca aux côtés de l'EWETA<sup>12</sup> (la Fédération wallonne des Entreprises de Travail Adapte). Les trois structures ont été invitées à s'exprimer sur le thème des droits et du bien-être des femmes en situation de handicap, où chacune des structures est venue apporter tantôt un apport technique, théorique ou de terrain. Ces trois interventions ont été complémentaires et ont abouti à un échange riche, soulignant une nouvelle fois le besoin d'une pluralité d'acteurs et d'actrices dans le champ associatif.

Pourtant, selon le politologue Jean Faniel, il n'y a jamais eu de pression aussi forte sur le monde associatif en Belgique<sup>13</sup>. C'est un constat largement rejoint par les associations et, de manière plus globale, l'ensemble des corps intermédiaires. Malheureusement, le contexte politique actuel n'est pas propice au soutien structurel (administratif, financier) de formes de militance comme la Collective. Pourtant, l'interview réalisée avec F.R.i.D.A démontre qu'il est nécessaire et vital pour notre démocratie de défendre et préserver la pluralité et la richesse

---

<sup>10</sup> Pour approfondir le sujet, nous avons réalisé une analyse sur l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap en 2018 : PAULUS, M. (2018). *Entreprendre... C'est possible ? Etude Esenca*. <https://www.esenca.be/analyse-2018-entreprendre-c-est-possible/>, consultée en juillet 2026.

<sup>11</sup> La Première (2026). « L'égalité des droits et le bien-être des femmes en situation de handicap ». Dans *Tendances Première*. <https://audio.rtf.be/media/tendances-premiere-tendances-premiere-le-dossier-3445296>.

<sup>12</sup> Voyez leur site : <https://eweta.be/>.

<sup>13</sup> Wavreille, Aline (2026). *La société civile dans la ligne de mire des gouvernements. Etats des droits humains en Belgique — Rapport 2025*, pp. 21-27. [https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2026/05/EDH\\_2025\\_WEB.pdf](https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2026/05/EDH_2025_WEB.pdf), consulté en juillet 2026.



du tissu associatif belge. Par ailleurs, il faut encourager le financement public de ce type de structures; travaillant de manière bénévole, les trois membres de la Collective doivent jongler avec leur temps de travail pour remplir leurs missions.

En conclusion, nous insistons sur l'importance pour nos politiques publiques de soutenir et encourager la pluralité du tissu associatif belge, qu'importe les forces politiques en présence. Le soutien politique aux associations permet la réalisation de missions indispensables à l'exercice des droits de certaines catégories de la population. Par exemple, avant la création de la Collective, il existait déjà Persephone vzw<sup>14</sup> (une association militant pour le droit des femmes en situation de handicap, située à Anvers), ainsi que Garance<sup>15</sup> (une ASBL luttant contre les violences de genre). Ces deux associations, visant aussi à promouvoir les droits et l'égalité des femmes, n'ont pas le même objet social que la Collective (qui considère d'ailleurs les membres de Persephone comme leurs grandes sœurs). La coexistence de ces différentes démontre à quel point il est important de défendre une complémentarité associative : avec F.R.i.D.A, il existe maintenant une structure avec un accent particulier sur les femmes en situation de handicap en Wallonie. La discussion avec F.R.i.D.A a également permis de mettre en lumière le besoin, pour chacune de ces structures, de se concerter et de travailler ensemble. F.R.i.D.A a déjà travaillé tant avec Persephone qu'avec Garance, ce qui permet de croiser les expertises. La présente analyse est aussi le résultat d'une collaboration entre différentes structures associatives, illustrant l'intérêt de créer des espaces de dialogue et de coopération entre acteurs de terrain afin d'enrichir les pratiques et les analyses.

#### **Pour citer cette production**

PAQUOT, Joséphine (2026). « Se rassembler pour exister : Retour sur la rencontre avec la Collective F.R.i.D.A », Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : [www.Esenca.be](http://www.Esenca.be)

#### **Pour contacter la collective F.R.I.D.A.**

Rue de l'Aiguille, 6 - 1070 Anderlecht

0476/921880 [frida.collective@gmail.com](mailto:frida.collective@gmail.com)

<https://www.instagram.com/collectivefrida/>

---

<sup>14</sup> Voyez leur site : <https://www.persephonevzw.org/>.

<sup>15</sup> Voyez leur site : <https://www.garance.be/>.

## Esenca

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

### Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

### Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

### Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

### Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

### Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca collabore avec UNIA pour les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

### **Handyaccessible**

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages «Access-i» et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

### **Un travail d'information, de communication et d'interpellations**

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

### **Une reconnaissance en Éducation Permanente**

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

## Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, Esenca s'adapte aux réalités des communes tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) tous les 6 ans aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

## Des formations

Les formations que nous proposons couvrent de nombreux domaines : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un contenu adapté à vos réalités et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne. Nous pouvons également dispenser ces formations au sein de vos structures et à la demande.

## Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

## Contact

Tél : 02 515 02 65 • [www.esenca.be](http://www.esenca.be) • [esenca@solidaris.be](mailto:esenca@solidaris.be)



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE